



Conférence des présidents d'université

Séance plénière du jeudi 18 septembre 2008

<p>Charte relative aux principes directeurs de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants</p>

A un moment où le système éducatif connaît d'importantes transformations, il est nécessaire de repenser et d'améliorer l'entrée dans le métier d'enseignant dans le primaire et le secondaire.

La réforme du recrutement et de la formation des enseignants est l'axe structurant de ces transformations. Elle entrera en vigueur pour une première session de concours en 2010. Dans ce cadre, des mesures transitoires seront mises en place afin de permettre, dès cette première session, la bonne mise en œuvre de la réforme.

Les ministres, chacun pour la part qui le concerne, et les conférences signataires partagent les principes directeurs suivants, en ce qui concerne la formation initiale et continue ainsi que le recrutement des enseignants.

La maîtrise : les principes

Les futurs enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. La maîtrise de la formation des maîtres constitue un incontestable progrès, car elle permettra l'élévation du niveau de recrutement et une amélioration de la qualité de la formation. Compte tenu de l'autonomie et de la responsabilité des universités, celles-ci, qu'elles soient dotées d'un IUFM ou non, doivent être libres de proposer des parcours adaptés, dans le cadre de leur contrat d'établissement, en fonction des compétences attendues d'un professeur figurant notamment dans un cahier des charges national et dans celui des nouveaux concours. Elles s'appuieront sur les compétences nécessaires dans le cadre du processus d'intégration des IUFM au sein des universités. L'insertion dans le LMD des parcours de préparation aux métiers de l'enseignement ne peut être conçue indépendamment de la réflexion sur l'apport de la recherche à ces parcours.

Le lien avec la licence

La formation des maîtres s'intègre dans un continuum de formation. Dans le cadre du plan de réussite et du cahier des charges de la licence, les universités organiseront des parcours

attractifs apportant une réelle valeur ajoutée pour les étudiants intéressés par les métiers de l'enseignement et de la formation. La première année de licence devra garantir aux étudiants la maîtrise des savoirs fondamentaux et des compétences indispensables à la réussite de leur parcours universitaire : garantir les acquis fondamentaux (culture générale, connaissances du monde socio-économique, bases juridiques,...) et renforcer les compétences (TIC, langues étrangères, méthode, autonomie...). Durant la deuxième année, année de consolidation, l'étudiant pourra découvrir le monde professionnel, en l'occurrence celui du système éducatif, sous forme de séminaires, de forums, de tutorat étudiant. Enfin, la troisième année, année de spécialisation, finalise le projet d'études sur la base de l'affermissement des connaissances disciplinaires et des compétences acquises. L'orientation vers le champ des métiers de l'enseignement et de la formation y est plus affirmée. Tous les étudiants diplômés de licence disposeront au moins d'un stage validé dans le cursus, de préférence dans l'enseignement, pour les étudiants dont les métiers de l'enseignement et de la formation constituent leur projet professionnel.

Les concours

Les signataires réaffirment le caractère national des concours des premier et second degrés tout en rendant possible une politique de première affectation plus conforme aux souhaits des jeunes enseignants et plus proches de leurs lieux de formation initiale, ce qui facilitera la liaison avec la formation continue. Ceux-ci comprendront trois types d'épreuves destinées à évaluer les connaissances disciplinaires, la capacité à planifier et organiser un enseignement adapté aux niveaux de classe, et enfin la connaissance du système éducatif. Pour le second degré la distinction entre le CAPES et l'agrégation est maintenue. En ce sens, la plus grande part de la certification du niveau scientifique des candidats sera confiée aux universités dans le cadre des masters tandis que les concours seront essentiellement un instrument de sélection et un processus de classement. Les masters ne seront pas réductibles à la seule préparation aux concours de l'Éducation nationale. Ils permettront l'accès à d'autres débouchés professionnels correspondant à la palette des compétences acquises.

L'articulation parcours/concours

Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra se présenter aux nouveaux concours de recrutement. L'organisation des futurs masters sera modulaire, comportant des tronc communs avec d'autres parcours et des unités d'enseignement spécifiques. Cela permettra aux étudiants de passer d'un parcours à l'autre sans avoir à repasser l'intégralité d'un master. La mastérisation doit donc se fonder sur le principe de la capitalisation d'ECTS par les étudiants tout au long de leur cursus. Cette organisation modulaire permettra une pluralité de parcours qui prendra en compte la spécificité des différents métiers de l'enseignement. Ces masters devront également permettre aux étudiants, à côté de la préparation aux concours, de poursuivre leurs études universitaires ou d'engager leur insertion professionnelle dans d'autres directions.

La réflexion en cours ne fera pas abstraction de la définition de parcours plus orientés vers la recherche.

La structure et le contenu des masters

Dans la perspective tant de l'amélioration de la formation initiale que de celle de la première prise de fonction, les masters devront articuler quatre volets complémentaires, sans que leur poids soit nécessairement équivalent :

- a. disciplinaire (ou multidisciplinaire) qui renvoie aux savoirs scientifiques actuels ;
- b. épistémologique en lien avec l’histoire des disciplines d’enseignement;
- c. didactique qui prend en charge la réflexion de fond sur la transmission des savoirs disciplinaires en lien avec les programmes scolaires ;
- d. professionnel qui aborde les différentes facettes du métier d’enseignant et le rôle d’agent du service public d’éducation.

La place prise par chacun de ces blocs est à l’évidence variable et leur articulation diffère selon les parcours, mais jamais une formation ne devra pouvoir ignorer un de ces aspects, ce qui sera à vérifier au moment des demandes d’habilitation.

Des dispositions particulières seront prises pour les disciplines professionnelles de la voie professionnelle.

La formation universitaire des maîtres pourra associer, comme dans tout master, des enseignements de nature disciplinaire, des ateliers de projet et d’échanges d’expérience, et des périodes de stage. Par ailleurs l’ouverture de l’École sur le monde socio-économique implique que la formation des futurs professeurs les y prépare.

Les bourses

Les bourses au mérite proposées aux étudiants de M1 et de M2 soutiendront l’effort de poursuite d’études consenti par les candidats aux concours.

La formation continue des enseignants et la VAE

On ne peut traiter de l’entrée dans le métier sans réfléchir à la suite de carrière. La formation continue des enseignants devra être profondément renouvelée et associer pleinement les universités et les rectorats. Enseigner est un métier intellectuel et de relations humaines qui ouvre la voie à de nombreuses perspectives d’évolution. Reconnaître la qualité de l’investissement dans la classe, valoriser la prise de responsabilité dans d’autres secteurs ou d’autres missions liées à la réussite des élèves, sont des pistes d’amélioration de la carrière que l’Etat et les conférences signataires conviennent d’explorer en prolongement de la réflexion sur le recrutement. La VAE devra être développée pour faciliter les changements de fonction des enseignants.

Méthode de travail

Le calendrier doit permettre une mise en place des concours pour la session 2010. Aussi la réflexion sera organisée, dès la rentrée de septembre 2008, autour des thèmes suivants :

- Maquette des concours ;
- Formation initiale : configuration des masters, mobilisation des compétences existantes dans le nouveau dispositif de formation ;
- Prise de fonction, affectation, accompagnement et formation continue ;
- Dans ce cadre seront notamment examinés :
 - Le devenir des enseignants actuellement en service partagé ;
 - Les conditions d’intervention des enseignants du premier et du second degré au sein des universités.